



N°23-144

Objet :

**Marché d'achat d'un véhicule 4x4
d'occasion pour l'Usine**

**Système d'acquisition dynamique
pour l'achat de véhicules neufs et
d'occasions
(lot n°4 – pic up/4x4 d'occasion)**

**Marché avec la société
Saint Germain Automobiles**

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau», du syndicat des eaux Rhône-Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau» ;

Vu la délibération n°2023-28 du comité syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a décidé de mettre en place un système d'acquisition dynamique de véhicules neufs et d'occasions ;

Considérant qu'une consultation en procédure formalisée a été publiée le 6 mai 2022, allotie en 10 lots pour la mise en place d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasions ;

Considérant que par décision du 14 novembre 2022, Roannaise de l'Eau a admis pour le lot 4 portant sur l'achat de Pic up / 4x4 d'occasion les candidatures des sociétés : EUROPE SERVIE, CDS MOTORS/PVA/ALLIANCE PUJOL et HSDP mandataire, SAINT GERMAIN AUTOMOBILES ainsi que AUTO CONSEIL LOCATION ;

Considérant que ces candidats ont été mis en concurrence pour l'achat d'un véhicule 4x4 pour l'usine, le 20 septembre 2023 ;

Considérant les 2 offres reçues ;

Considérant l'analyse des offres ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver et d'attribuer le marché d'achat d'occasion d'un véhicule 4X4 pour l'Usine à la société SAINT GERMAIN AUTOMOBILES pour un montant forfaitaire de 23 000.00 € HT frais d'immatriculation et de carburant inclus ;

2°) de signer le marché correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budgets(s) concerné(s).

Roanne, le 1 6 NOV. 2023

Le Président,

Daniel FRECHET